

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Arzier - Le Muids du 15 mai 2017**Correction à apporter au procès-verbal de la séance du 13 février 2017.****Au point 5. Communication de la Municipalité**

Communication de Mme la Syndique concernant la situation de l'Auberge Communale

Remplacer : Depuis leur entrée en fonction, la Municipalité n'a pu que constater que la situation économique de l'Auberge communale devenait de plus en plus problématique. Elle a cependant tenté de réduire ces problèmes en diminuant le loyer pour la 4^{ème} fois. Malgré toutes ces tentatives, une décision a dû être prise afin de sauvegarder les biens communaux, soit une résiliation anticipée du bail. La Municipalité recherche activement de nouveaux exploitants et va prendre en compte le souhait de nombreux citoyens pour que cette auberge devienne plus familiale, plus villageoise. La Municipalité informera le Conseil Communal de l'évolution de la situation.

Par : Depuis leur entrée en fonction, la nouvelle Municipalité n'a pu que constater que la situation économique de l'Auberge communale devenait de plus en plus problématique. L'ancienne Municipalité avait tenté de réduire ces problèmes en diminuant le loyer pour la 4^{ème} fois. Pour sauvegarder les biens communaux, la nouvelle Municipalité a décidé de résilier le bail avec effet immédiat. La Municipalité recherche activement de nouveaux exploitants et va prendre en compte le souhait de nombreux citoyens pour que cette auberge devienne plus familiale, plus villageoise. La Municipalité informera le Conseil Communal de l'évolution de la situation.



Le Président
Nicolas Fleury



La Secrétaire suppléante
Lysiane Demierre